|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| PCT/WG/7/8 | | |
| ORIGINAL : anglais | | |
| DATE : 7 mai 2014 | | |

**Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)**

**Septième session**

**Genève, 10 – 13 juin 2014**

eSearchCopy

*Document établi par le Bureau international*

# Concept

1. Le Bureau international met au point un service qui lui permettra d’établir et de transmettre à l’administration chargée de la recherche internationale des copies de recherche, par la voie électronique et au nom de l’office récepteur, dans les cas convenus entre l’office récepteur et l’administration chargée de la recherche internationale. Ce service fonctionnerait selon les principes suivants :
   1. L’office récepteur transmet l’exemplaire original et les documents connexes au Bureau international comme il le fait habituellement, mais en y joignant éventuellement des documents qui peuvent n’avoir été préalablement envoyés qu’à l’administration chargée de la recherche internationale, comme les copies des listages de séquences fournis uniquement aux fins de la recherche internationale.
   2. L’office récepteur envoie les renseignements concernant le paiement des taxes de recherche au Bureau international.
   3. Lorsque le Bureau international a reçu tous les documents *essentiels* (comme l’exemplaire original et toute traduction nécessaire en fonction de la langue de dépôt et des langues acceptées par l’administration chargée de la recherche internationale) ainsi qu’une notification des taxes payées, les documents pertinents sont transmis à l’administration chargée de la recherche internationale et l’exemplaire original sert de base à la copie de recherche.
   4. Le Bureau international sera régulièrement en contact avec l’office récepteur pour les cas où l’exemplaire original a été reçu mais où les autres documents essentiels restent en suspens, ou lorsqu’aucune indication du paiement des taxes de recherche n’a été donnée ou qu’aucune déclaration indiquant que la demande internationale est considérée comme retirée n’a été faite.
   5. Si d’autres documents importants (comme des feuilles de remplacement ou des pouvoirs) sont reçus de la part de l’office récepteur avant que le rapport de recherche internationale soit reçu par le Bureau international, ils sont transmis à l’administration chargée de la recherche internationale dans des lots distincts.

# État d’avancement

1. Parallèlement à la transmission traditionnelle des copies de recherche, le service est testé auprès de quatre administrations chargées de la recherche internationale (AU, EP, KR et US) sur la base des informations détenues par le Bureau international en relation avec les dépôts existants provenant d’une sélection d’offices récepteurs pour lesquels elles sont compétentes. Des échantillons de lots de données ont également été envoyés à plusieurs autres administrations chargées de la recherche internationale, aux fins d’évaluation, et de tels échantillons peuvent être préparés pour d’autres administrations chargées de la recherche internationale sur demande.
2. Les résultats des essais ont été fructueux dans le sens où les lots sont conformes aux spécifications d’origine et peuvent être facilement importés dans les systèmes des administrations chargées de la recherche internationale. Cependant, deux administrations ont demandé que des fonctionnalités supplémentaires soient ajoutées avant la mise en service, et une administration a demandé de nouveaux échantillons, comprenant un plus grand nombre de documents et provenant d’un plus grand nombre d’offices récepteurs. Ces demandes sont actuellement évaluées mais il est clair que quelques modifications et des essais supplémentaires seront nécessaires.

# Marche à suivre

1. Une fois que les administrations chargées de la recherche internationale participant aux essais auront confirmé que le service est satisfaisant, une circulaire sera transmise aux offices récepteurs et aux administrations chargées de la recherche internationale, dans laquelle seront proposées des modalités de mise en œuvre du service pour tous les offices récepteurs et toutes les administrations chargées de la recherche internationale qui souhaiteraient en profiter. Il est prévu que, au moins pour certaines administrations chargées de la recherche internationale, le service soit introduit pour un petit nombre d’offices récepteurs à la fois, ce qui permettrait de procéder à un suivi attentif pendant la période de transition.
2. Le service ePCT, pour les offices récepteurs participants, sera doté de fonctionnalités qui permettront d’enregistrer le paiement des taxes de recherche, soit au moment de la transmission de l’exemplaire original au Bureau international soit distinctement, de sorte que les offices utilisant le service à cette fin n’auront pas besoin d’établir des listes distinctes des taxes payées. Il est prévu que cette fonctionnalité soit améliorée afin que les déposants et les offices puissent savoir quelles taxes ont été payées et à quel moment, et que les offices récepteurs et les administrations chargées de la recherche internationale puissent obtenir des informations sur les demandes internationales pour lesquelles ils sont compétents et pour lesquelles les taxes restent impayées.
3. *Le groupe de travail est invité à prendre note du présent rapport de situation et de la marche à suivre proposée.*

[Fin du document]